

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Référence DIEGE :	2023-03-14-14
Objet :	Vote du budget primitif 2023 - Budget annexe assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement collectif qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 308 000 €,
- En section d'investissement à 177 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Adoptent le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement collectif.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 14/03/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

